

Spécifications techniques



Règles et zones de stationnement en voirie

1. Aperçu général

- 1.1 Information concernant la rédaction des spécifications

Titre des spécifications techniques : Règles et zones de stationnement en voirie

Date de référence : 10/10/2024

Contact : Parking.brussels

Rue de l'Hôpital 31

1000 Bruxelles

E-mail : data@parking.brussels

Site web : <https://parking.brussels/>

Langues des spécifications : Néerlandais, Français

Format de distribution : PDF

- 1.2 Abréviations utilisées

IBSA : l'institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

SPF : Service Public Fédéral

WFS : Web Feature Service

WMS : Web Map Service

- 1.3 Description

Ces spécifications décrivent le jeu de données des zones tarifaires du stationnement en voirie en Région de Bruxelles-Capitale et des règles s'y appliquant. Les zones sont représentées par des polygones dans la table « regulation_zones », dont les attributs « Zoneld1 », « Zoneld2 » et « Zoneld3 » permettent l'interprétation des règles s'y appliquant, décrite dans la table « regulation_rules ».

2. Identification du jeu de données

- 2.1 Titre

Règles et zones de stationnement en voirie

- 2.3 Description

Le jeu de données *règles et zones de stationnement en voirie* décrit la réglementation tarifaire s'appliquant au stationnement en voirie sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Elles

reprennent tant les informations relatives à l'emprise spatiale et à l'application temporelle qu'au montant des périodes de stationnement et des redevances.

Chaque entité représente un élément de la zone tarifaire de la voirie sur l'emprise de laquelle il est situé.

- **2.4 Couverture spatiale**

Les données couvrent l'ensemble du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

- **2.5 Couverture temporelle**

Autant que possible, les données tendent à être actualisées au plus près de la situation en vigueur sur le terrain.

- **Type de représentation spatiale**

Les zones de stationnement sont une table géométrique vectorielle de polygones. Les règles de stationnement ne sont pas représentées sous forme géométrique.

3. Contenu et structure des données

- 3.1 Zones de stationnement réglementées – table « regulation_zones »

L'objet spatial est la surface de rue (street-surface), représenté sous forme de polygone, référencé dans le système de coordonnées Lambert 72 (EPSG : 31370).

Chaque polygone contient les attributs listés ci-après.

3.1.1 Identifiant de la surface de rue

Identifiant de l'attribut	id
Définition de l'attribut	Clé unique de la surface de rue (street-surface)

3.1.2 Nom de la rue en français

Identifiant de l'attribut	pn_name_fr
Définition de l'attribut	Nom de la rue dont fait partie le street-surface en français

3.1.3 Nom de la rue en néerlandais

Identifiant de l'attribut	pn_name_du
Définition de l'attribut	Nom de la rue dont fait partie le street-surface en néerlandais

3.1.4 Nom de la commune en français

Identifiant de l'attribut	mu_name_fr
Définition de l'attribut	Nom de la commune dont fait partie le street-surface en français

3.1.5 Nom de la commune en néerlandais

Identifiant de l'attribut	mu_name_nl
Définition de l'attribut	Nom de la commune dont fait partie le street-surface en néerlandais

3.1.6 Couleur de la zone tarifaire

Identifiant de l'attribut	typreg
Définition de l'attribut	Couleur de la zone tarifaire dont fait partie le street-surface.
Label de l'attribut	Valeur
0	Zone non-réglémentée
1	Zone rouge
2	Zone orange
3	Zone grise
4	Zone verte
5	Zone bleue
6	Zone événement

9	Zone « réservé riverain »
---	---------------------------

3.1.7 Code principal des règles de la zone tarifaire

Identifiant de l'attribut	ZoneId1
Définition de l'attribut	Code des règles s'appliquant en premier lieu à la zone tarifaire dont fait partie le street-surface. Les règles correspondant à ce code sont reprises dans l'attribut « code » de la table « regulation_rules » . Lors de l'interrogation des règles sur la couche des zones tarifaires dans le mapviewer , ce sont les règles correspondant au code principal qui sont visualisées.

3.1.8 Code secondaire des règles de la zone tarifaire

Identifiant de l'attribut	ZoneId2
Définition de l'attribut	Code des règles s'appliquant en second lieu à la zone tarifaire dont fait partie le street-surface. Les règles correspondant à ce code sont reprises dans l'attribut « code » de la table « regulation_rules » . Ces règles ne sont pas visualisables dans le mapviewer .

3.1.9 Code tertiaire des règles de la zone tarifaire

Identifiant de l'attribut	ZoneId3
Définition de l'attribut	Code des règles s'appliquant en troisième lieu à la zone tarifaire dont fait partie le street-surface. Les règles correspondant à ce code sont reprises dans l'attribut « code » de la table « regulation_rules » . Ces règles ne sont pas visualisables dans le mapviewer .

- 3.2 Règles de stationnement – table « regulation_rules »

Les règles de stationnement sont dans un format tabulaire avec les attributs suivants.

3.2.1 Identifiant de l'entité

Identifiant de l'attribut	id
Définition de l'attribut	Identifiant unique de l'entité

3.2.2 Nom de la commune en français

Identifiant de l'attribut	CityFr
Définition de l'attribut	Nom de la commune, en français, sur le territoire de laquelle s'applique la réglementation

3.2.3 Nom de la commune en néerlandais

Identifiant de l'attribut	CityNI
Définition de l'attribut	Nom de la commune, en néerlandais, sur le territoire de laquelle s'applique la réglementation

3.2.4 Code de la réglementation

Identifiant de l'attribut	Code
Définition de l'attribut	Code de la réglementation de la zone tarifaire, repris dans les attributs « Zoneld1 », « Zoneld2 » et « Zoneld3 » de la table « regulation_zones »

3.2.5 Description de la réglementation

Identifiant de l'attribut	Name
Définition de l'attribut	Description succincte de la réglementation

3.2.6 Type de réglementation

Identifiant de l'attribut	Type
Définition de l'attribut	Description succincte de la réglementation
Label de l'attribut	Valeur
DEROGATION	Zones orange, grise, verte
DISK	Zone soumise à l'usage du disque de stationnement (zone bleue)
FREE	Stationnement non réglementé
PAYABLE	Zone rouge (carte riverain non valable)
RESERVED	Emplacement réservé

3.2.7 Application de la tarification le lundi

Identifiant de l'attribut	Mo
Définition de l'attribut	0 : la tarification n'est pas applicable 1 : la tarification est d'application

3.2.8 Application de la tarification le mardi

Identifiant de l'attribut	Tu
Définition de l'attribut	0 : la tarification n'est pas applicable 1 : la tarification est d'application

3.2.9 Application de la tarification le mercredi

Identifiant de l'attribut	We
Définition de l'attribut	0 : la tarification n'est pas applicable 1 : la tarification est d'application

3.2.10 Application de la tarification le jeudi

Identifiant de l'attribut	Th
Définition de l'attribut	0 : la tarification n'est pas applicable 1 : la tarification est d'application

3.2.11 Application de la tarification le vendredi

Identifiant de l'attribut	Fr
Définition de l'attribut	0 : la tarification n'est pas applicable 1 : la tarification est d'application

3.2.12 Application de la tarification le samedi

Identifiant de l'attribut	Sa
Définition de l'attribut	0 : la tarification n'est pas applicable 1 : la tarification est d'application

3.2.13 Application de la tarification le dimanche

Identifiant de l'attribut	Su
Définition de l'attribut	0 : la tarification n'est pas applicable 1 : la tarification est d'application

3.2.14 Application de la tarification certains jours spécifiques

Identifiant de l'attribut	SpecialDay
Définition de l'attribut	0 : la tarification n'est pas applicable 1 : la tarification est d'application

3.2.15 Durée maximale du stationnement

Identifiant de l'attribut	MaxTime
Définition de l'attribut	Durée maximale du stationnement autorisée

3.2.16 Temps de stationnement gratuit

Identifiant de l'attribut	Free
Définition de l'attribut	Temps de stationnement gratuit autorisé

3.2.17 Coût de la première demi-heure de stationnement

Identifiant de l'attribut	Charge30
Définition de l'attribut	Montant du droit de stationnement pour la première demi-heure

3.2.18 Coût d'une heure de stationnement

Identifiant de l'attribut	Charge60
---------------------------	----------

Définition de l'attribut	Montant du droit de stationnement pour une heure (non cumulatif avec « Charge30 »)
--------------------------	--

3.2.19 Coût de deux heures de stationnement

Identifiant de l'attribut	Charge120
Définition de l'attribut	Montant du droit de stationnement pour deux heures de stationnement (non cumulatif avec les valeurs précédentes)

3.2.20 Coût de trois heures de stationnement

Identifiant de l'attribut	Charge180
Définition de l'attribut	Montant du droit de stationnement pour trois heures de stationnement (non cumulatif avec les valeurs précédentes)

3.2.21 Coût de quatre heures de stationnement

Identifiant de l'attribut	Charge240
Définition de l'attribut	Montant du droit de stationnement pour quatre heures de stationnement (non cumulatif avec les valeurs précédentes)

3.2.22 Coût de quatre heures trente de stationnement

Identifiant de l'attribut	Charge270
Définition de l'attribut	Montant du droit de stationnement pour quatre heures trente de stationnement (non cumulatif avec les valeurs précédentes)

3.2.23 Coût pour une demi-heure supplémentaire de stationnement

Identifiant de l'attribut	ChargeExtra
Définition de l'attribut	Montant du droit de stationnement pour une demi-heure de stationnement supplémentaire

3.2.24 Montant de la redevance

Identifiant de l'attribut	Fee
Définition de l'attribut	Montant de la redevance pour droit de stationnement non acquitté ou dépassé

3.2.25 Heure de début de la tarification

Identifiant de l'attribut	StartHour
Définition de l'attribut	Heure de début de la tarification

3.2.26 Heure de fin de la tarification

Identifiant de l'attribut	EndHour
Définition de l'attribut	Heure de fin de la tarification

3.2.27 Zone tarifaire

Identifiant de l'attribut	typreg
Définition de l'attribut	Zone de tarification dans laquelle se trouve l'emplacement
Label de l'attribut	Valeur
	0 Zone non réglementée
	1 Zone rouge
	2 Zone orange
	3 Zone grise
	4 Zone verte
	5 Zone bleue
	9 Zone « réservé riverain »

3.2.28 Entrée en vigueur de la réglementation

Identifiant de l'attribut	active_from
Définition de l'attribut	Date d'activation de la réglementation tarifaire dans la base de données de l'Observatoire.

3.2.29 Abrogation de la réglementation

Identifiant de l'attribut	disabled_on
Définition de l'attribut	Date de fin d'application de la réglementation tarifaire.

4. Qualité des données

• 4.1 Généalogie

Le jeu de données *règles et zones de stationnement en voirie* a été élaboré sur base d'une collecte d'informations, essentiellement cartographiques (plans, scans...), auprès des communes.

Ces informations ont été intégrées à la base de données de l'Observatoire lors du relevé de 2014 et sont depuis monitorées pour être tenues à jour.

• 4.2 Contrôle de qualité

Afin de pouvoir correspondre au plus près à l'emprise décidée par les Communes pour chaque zone tarifaire, les polygones UrbiS ont fait l'objet d'adaptations géométriques, mais aussi attributaires :

- découpage de polygones lorsqu'il se trouvait à l'intersection de deux zones tarifaires ;
- ajout des attributs relatifs à la réglementation.

Les activités opérationnelles de l'agence amènent parfois à constater des différences avec les réalités de terrain. Sur base d'une confrontation avec les sources réglementaires disponibles, les informations du jeu de données, sont, le cas échéant, adaptées.

5. Distribution du jeu de données

- 5.1 Format du jeu de données

Le jeu de données « regulation_zones » est disponible aux formats Shapefile et GeoJSON.

Le jeu de données « regulation_rules » est disponible au format CSV.

Les jeux de données sont aussi disponibles via WMS et WFS.

- 5.2 Métadonnées

Les métadonnées du jeu de données sont consultables sur le datastore régional.

<https://datastore.brussels/web/data/dataset/3a549366-4a95-11ef-9cb4-f020ff9afd75>

6. Fréquence de mise à jour du jeu de données

Le jeu de données est mis à jour en fonction des modifications apportés par les gestionnaires de voirie à la tarification du stationnement en voirie sur leur territoire.